

Séance du 8 juillet 2015 à 19 heures
Commune de DOUELLE – Salle des fêtes

Aujourd'hui, huit juillet deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Douelle – Salle des fêtes

Etaient présents :

56 titulaires dont 4 possédant une procuration
8 suppléants dont 0 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

ST DENIS CATUS
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

M. LABRO Didier,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent, MME FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, M. COUPY Daniel, M. HUREAUX Roland, Mme RIVIERE Brigitte,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique,
M. FIGEAC Philippe,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVOUR Pascal, M. DIOT Fabrice,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. HEE Gérard,

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES
CABRERETS
COURS
LABASTIDE DU VERT
MAXOU
MONTGESTY
SAINT GERY
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. PAULIN Peter,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BERNIOT Pierre-Jacques
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

21 titulaires - 19 suppléants

ARCAMBAL

Titulaire : Mme TEULIERES Marcelle (procuration donnée à M. LABRO Didier, tit),

BOISSIERES
CABRERETS
CAHORS

Suppléant : Mme MARMIESSE Yvette,
Titulaire : M. SECOND Dominique,
Titulaires : M. SINDOU Géraud, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD
Elise, Mme LOOCK Martine (procuration donnée à M. MUNTE
Serge, tit), Mme BONNET Catherine (procuration donnée à Mme
FAUBERT Françoise, tit), M. DEBUISSON Guy, M. LE QUENTREC
Yannick, Mme EYMES Isabelle,

CAILLAC
CALAMANE
CIEURAC
FONTANES
FRANCOULES

Suppléant : M. BRIS René,
Suppléant : M. FAURE Jean-Pierre,
Suppléant : M. GARD Michel,
Suppléant : M. PLANAVERGNE Jean-François,
Titulaire : M. GUILLEMOT Jean-Luc
Suppléant : M. COMBET Gil,

GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LAROQUE DES ARCS
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECMONT

Suppléant : M. OUVRARD François,
Titulaire : M. CANCEIL Philippe,
Suppléant : M. BONNEMERE Jean-Claude,
Suppléant : M. BARDINA Fabien,
Suppléant : Mme SALANIE Jacqueline,
Titulaire : M. SABOT Aimé,
Titulaire : M. PRADDAUDE Jean-Paul,
Suppléant : M. PONS Stéphane,

MERCUES

Titulaires : M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration donnée à Mme
LANES Bénédicte, tit), Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

NUZEJOULS
PONTCIRQ

Suppléant : M. BESSEDE Arnaud,
Titulaire : M. CHATAIN Thierry,
Suppléant : M. SOULIER Yves,

PRADINES
SAINT CIRQ LAPOPIE

Titulaire : M. LIAUZIN Christian,
Titulaire : M. MIQUEL Gérard,
Suppléant : M. DECREMPS Frédéric,

SAINT DENIS CATUS
SAINT GERY
SAINT MEDARD

Suppléant : M. RAFFY Bernard,
Titulaire : M. BORIES Olivier,
Titulaire : M. FERNANDEZ Pierre,
Suppléant : M. RIGAL Serge,

SAINT PIERRE LAFEUILLE

Titulaire : M. GILBERT Joël,
Suppléant : M. BONNET Frédéric,
Suppléant : M. NICOLAON Patrick,
Suppléant : M. GILES Jérôme,

VALROUFIE
VERS

Secrétaire de séance : M. MOLINIE Romuald,

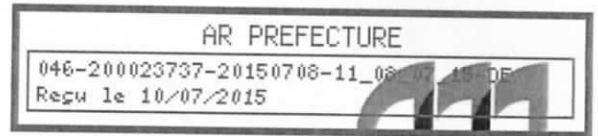
L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Foncier

Objet : Entrée Sud - Acquisition de l'immeuble situé 627 avenue Anatole de Monzie sur la commune
de Cahors, cadastré section CK n° 29

A été adopté à l'Unanimité

Affiché
20 JUIL. 2015
L6



GRAND
CAHORS

Délibération n° 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 8 juillet 2015
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Cécile DELBOS
Service : Foncier

Objet : Entrée Sud - Acquisition de l'immeuble situé 627 avenue Anatole de Monzie sur la commune de Cahors, cadastré section CK n° 29

Mesdames, Messieurs,

Des études pré-opérationnelles d'aménagement de l'Entrée sud de l'agglomération de Cahors ont été engagées afin d'apporter une réponse d'ensemble aux problèmes d'inondabilité qui affectent cette zone.

Au travers d'un programme d'actions de sécurisation et d'aménagement de la zone, il est notamment prévu d'optimiser l'implantation des futurs immeubles pour requalifier l'entrée de ville, mais aussi de dégager les abords du ruisseau du Bartassec pour améliorer l'écoulement de l'eau en cas de crue. La densification des terrains à l'est de l'avenue Anatole de Monzie dans le secteur de St Georges est une des orientations d'aménagement préconisées par les études.

A cette fin, il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'îlots de propriété en vue d'assurer la cohérence d'ensemble et l'efficacité du projet d'aménagement.

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors détenant à ce jour les parcelles CK 24, 25, 26, 27 et 28 (cf. plan ci-joint), il apparaît opportun qu'elle acquière également la parcelle bâtie cadastrée section CK n° 29, d'une surface d'environ 464m².

Le bien, constitué d'une maison d'habitation, appartient à Mme Marie Aigueperse qui fait l'objet d'une mesure de protection juridique (tutelle). C'est pourquoi l'Union Départementale des Associations Familiales du Lot (UDAF 46) en charge du dossier de Mme Aigueperse, a saisi le Juge des Tutelles qui a délivré le 5 novembre 2014 une ordonnance (rectifiée le 26 novembre 2014 à la suite d'une erreur matérielle) autorisant la vente amiable du bien au prix de 75000 euros.

L'organisme de tutelle a exprimé par écrit en date du 5 décembre 2014 son accord sur la vente de l'immeuble qu'il convient donc désormais de formaliser.

Dans son avis en date du 12/11/2013 renouvelé le 03/12/2014, France Domaine a estimé la valeur vénale actuelle du bien à 75 000 euros.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis du Domaine en date du 03/12/2014,

- a- D'approuver l'acquisition de la parcelle bâtie cadastrée CK 29 située sur la commune de Cahors d'une surface d'environ 464 m² appartenant à Mme Aigueperse, représentée par l'organisme de tutelle UDAF 46, au prix de 75 000 euros ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition, tout acte préparatoire à l'achat et tout document afférent ;
- c- D'inscrire les crédits nécessaires à l'opération au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE